Depuis 50 ans auprès
des **agentes et agents publics**
de l'environnement



Commission Consultative Paritaire de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Édito

La **Commission Consultative Paritaire** (CCP) concerne uniquement les agents contractuels de l'école.

La CCP est le lieu privilégié pour discuter des carrières et de l'emploi des contractuels. Elle est consultée sur l'attribution des mois de bonification et les promotions. Elle traite des recours (promotions, mois de bonification, refus d'autorisation de temps partiel, de télétravail…), des questions de mobilité interne, des licenciements, des demandes de révision du compte-rendu d'entretien professionnel, du réemploi après mobilité, et de toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle.

La CCP est un outil de régulation majeur, intervenant notamment pour éviter les abus de pouvoir et les injustices en matière de gestion individuelle des personnels.

Nos candidats

Yassine Bruneau
DE

Catherine-Ange Noor Mohamed
DE

Emilien Darcy
LEESU

Marie-Laure Paré
DOC

Valentine Court
LEESU

Sébastien Gervillers
Navier

Notre Plus-value

Le Sne-FSU dispose d'un vrai réseau de militant·es présent·es dans la sphère Environnement au ministère et dans ses établissements.

Fort de son expertise technique et juridique, le Sne-FSU contribue au dialogue social par des propositions argumentées et par la diffusion de positions nationales stratégiques.

Nous garantissons la confidentialité des situations individuelles et n'exerçons aucun clientélisme.

Nous ne défendons pas l'indéfendable, mais nous nous assurons que le droit est respecté.

Nous essayons systématiquement de trouver des positions communes avec les autres representant·e·s syndicaux afin de donner encore plus de poids à nos propositions.

Le Sne-FSU signale systématiquement les dysfonctionnements de situations individuelles et les porte auprès des responsables, notamment de la DRH.

Pour le Sne-FSU, toutes les agentes et tous les agents doivent être traité·e·s de la même manière.

Depuis 50 ans auprès des **agentes et agents publics** de l'environnement



Notre bilan

Sur la période 2023 - 2026, fort·e·s de votre confiance et de votre soutien, vos representant·e·s Sne-FSU ont notamment :

- **veillé au respect des droits individuels** et à la bonne application des textes statutaires en intervenant pour **garantir l'équité de traitement** dans la gestion du personnel : changements de niveau, bonifications, promotions, temps partiels, télétravail, etc.

- **rappelé**, à l'occasion de chaque CCP relative aux promotions, **le rôle important des managers** et leur nécessaire implication via des temps d'échanges avec les agent·e·s concerné·e·s, lors des entretiens annuels, mais également lors d'échanges informels en amont et en aval des décisions de promotion,

- demandé et **mis en place un suivi constant des situations individuelles particulières** tout en assurant un lien fort avec la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT).

- **informé** et apporté divers conseils aux agent·e·s, notamment sur l'explication des règles statutaires.

Nos engagements

En siégeant à la CCP, **vos représentant·e·s du Sne-FSU défendront avec détermination** :

- **Le respect des textes et la garantie d'un traitement équitable** des agent·e·s quelles que soient leurs categories, leurs fonctions ou leurs directions, et de n'exercer aucun clientelisme,
- **L'accompagnement des agent·es dans leurs démarches** : demandes de télétravail, candidatures, réorganisations imposées, entretiens individuels, recours…
- **la confidentialité** de tous les dossiers individuels et la réalisation d'un retour ciblé auprès des agent·e·s concerné·e·s,
- **le respect des engagements de la direction.**

Et, fidèle à son engagement de dialogue social, **le Sne-FSU privilégiera la recherche de solutions amiables** avant toute procédure contentieuse.

Le Sne-FSU assurera le suivi des situations sensibles, en lien avec la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail lorsque des risques collectifs sont identifiés.

Le Sne-FSU **informera régulièrement les personnels** par ses comptes rendus d'instance.



4 raisons de voter FSU-Écologie

Depuis plus de 50 ans, nous nous tenons aux côtés des agent·e·s du Ministère de l'Écologie, des territoires, des transports et de la mer.
Vos métiers et missions, nous les connaissons vraiment. Vos difficultés aussi. Aujourd'hui, alors que le service public et les politiques de l'environnement sont plus menacés que jamais, vous allez choisir celles et ceux qui vous représenteront face à l'Administration pour les 4 prochaines années.
Aujourd'hui, **voter FSU-Écologie** c'est voter pour un syndicat à la hauteur des enjeux.

Donnez-nous les moyens de poursuivre nos combats :

- **Parce que vous êtes notre priorité :** le Baromètre social 2025 a parlé. La souffrance au travail est plus que jamais une réalité dans notre Ministère, et nous la combattons sur tous les fronts.
- **Parce que nous nous adressons à toutes et tous :** catégorie A, B ou C, contractuel·les ou titulaires, nous refusons le corporatisme et défendons tout le monde sans distinction.
- **Parce que nous sommes forts ensemble, et que notre voix porte :** des couloirs de votre administration jusqu'à ceux du Ministère, nous sommes partout, pour vous faire entendre et vous défendre.
- **Parce que nous nous battons pour un service public à la hauteur de l'urgence écologique et sociale :** face à la casse du service public et au désengagement de l'État sur les questions de l'environnement, nous ne lâcherons rien.

Votez pour vos représentant·e·s de la FSU Écologie !

Écologie Mer F.S.U. Territoires